

Aigrette garzette - *Egretta garzetta* - A 026

Statut de protection

Annexe I de la Directive Oiseaux., Annexe II de la Convention de Berne, espèce protégée en France, Liste rouge mondiale : LC (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), Liste rouge nationale : LC

Description de l'espèce

L'Aigrette garzette est un petit héron, entièrement blanc. En plumage nuptial, l'adulte porte sur la nuque deux à trois longues plumes effilées et de fines plumes d'environ 20 cm naissent sur ses épaules, s'étendent sur le dos et retombent de chaque côté de la queue en panaches élégants. Le bec est noir et les lores gris-vert la majorité de l'année et rougeâtre en période nuptiale. Les tarsi sont également noirs, tandis que les pieds sont toujours jaunes. Après la reproduction, elle perd ses parures à la tête et au dos. Le jeune ressemble à l'adulte en plumage d'hiver sans les plumes allongées sur le plastron. Les ailes assez courtes et arrondies permettent un vol rapide. Les déplacements sur le sol ou dans l'eau peu profonde, qu'ils soient lents ou rapides selon les circonstances, demeurent toujours élégants. L'aigrette pratique également l'immobilité à l'affût d'une proie ou au repos. Longueur totale du corps : 56 à 67 cm. Poids : 450 à 615 g.



Répartition géographique

La sous-espèce nominale niche essentiellement dans le sud de l'Europe mais des colonies sont établies de-ci, de-là plus au nord, jusqu'aux Pays-Bas. Elle est présente en Afrique de l'Ouest et du Nord, en Asie et en Amérique centrale. En Europe, les populations les plus importantes sont situées par ordre décroissant en Italie, en France, en Espagne et en Russie. En France, l'espèce a été longtemps présente uniquement en Camargue (à partir de 1920), mais depuis les années 1980, une progression spectaculaire des effectifs et une expansion ont eu lieu. Elle occupe depuis 1994 la totalité des départements côtiers de la façade Atlantique qui hébergent 60% de l'effectif national. L'expansion côtière atteint également la Manche où la nidification est notée jusqu'en Baie de Somme. Dans les régions intérieures, l'Aigrette garzette occupe plusieurs grandes vallées (Rhône, Garonne, Allier, Loire, Saône, Doubs), ainsi que la Brenne, la Sologne et, plus récemment, la Champagne humide. Enfin, la nidification de l'espèce est confirmée en Corse depuis 1997. En hiver, migratrice partielle, l'Aigrette garzette demeure cependant présente dans la plupart des sites de reproduction côtiers français.

Etat des populations

Le statut de l'espèce est considéré comme favorable en Europe, avec un effectif estimé entre 68 000 et 94 000 couples. L'Aigrette garzette est classée comme "Nicheur à surveiller" en France malgré une forte croissance depuis 20 ans (13000 couples). En effet, la concentration des effectifs dans un nombre réduit de sites lui confère un degré de vulnérabilité, sans toutefois la classer dans les espèces dont le statut de conservation est défavorable. En Bretagne, les populations sont en augmentation.

Présence sur le site

En période inter-nuptiale, la première donnée d'Aigrette garzette sur la Rance concerne deux individus observés en septembre 1983. Rare en Bretagne à cette époque, l'espèce va hiverner annuellement à partir de 1984. Comme partout la croissance démographique de l'espèce va entraîner une hausse des effectifs hivernants jusqu'à la sédentarisation dans les années 1990 et la nidification. C'est lors de la migration post-nuptiale que les effectifs observés sur la Rance ont maximaux. De juillet à septembre, les données font état de groupes souvent importants (maximum de 104 oiseaux en le 18 septembre 1992 dans le Bras de Châteauneuf) (FEVRIER 2002). La nidification de l'espèce sur l'île Chevret remonte à 1997, année au cours de laquelle furent découverts 3 couples. La petite colonie s'est ensuite rapidement développée, pour atteindre en 2003 un effectif reproducteur de 38 couples, et jusqu'à 46 couples en 2008 (Bretagne Vivante – SEPNEB 2004, 2005, 2009). Le succès reproducteur apparaît bon : 100 jeunes pour 25 couples en 2000, 88 juvéniles prêts à l'envol pour 38 couples en juillet 2003, 55 juvéniles prêts à l'envol pour 38 couples en juin 2004, 70 juvéniles prêts à l'envol pour 39 couples en 2005, 77 juvéniles prêts à l'envol pour 40 couples en juin 2009 (LE MAO 2001, Bretagne Vivante – SEPNEB 2004, 2005, 2006, 2010). Compte-tenu des survies adultes et juvéniles, la production annuelle d'un jeune par couple semble suffire à l'équilibre démographique chez cette espèce. Cependant, les hivers rigoureux peuvent être responsables d'hécatombes chez l'aigrette, ce qui constitue le principal facteur régulateur des populations. La colonie d'aigrette garzette est installée dans la partie est de l'île, dans une zone où la végétation est

particulièrement dense et de ce fait difficilement pénétrable (fourré de sureau, ronce et lierre). Ce fort embroussaillage garantit sans aucun doute les conditions nécessaires à la quiétude de ces hérons arboricoles, comme semble en témoigner l'expansion rapide de la colonie. (MOREL, 2007). L'espèce est également observée en période de nidification sur d'autres réservoirs le long de l'estuaire. Certains d'entre eux sont susceptibles de devenir des sites de reproduction sous réserve du maintien de conditions favorables (FEVRIER, 2002).

Habitat

L'Aigrette garzette, moins spécialisée que d'autres hérons, fréquente aussi bien les marais doux que les marais salés. Elle recherche sa nourriture sur les rivages maritimes, les marais salants, les marais doux arrière-littoraux sillonnés de fossés et de canaux, les étangs, les rizières ou encore dans les vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence de l'eau peu profonde. Les sites de reproduction sont également très variés. L'espèce marque toutefois une préférence pour des bois de feuillus, de conifères et des bosquets d'arbustes sur sol sec ou inondé, voire des plantations. En l'absence de boisements, on trouve occasionnellement des colonies dans des roselières, sur des îles rocheuses, des îles sableuses ou des îlots couverts de végétation basse.

Comportement

La migration pré-nuptiale se manifeste à partir de la seconde quinzaine de février, mais a surtout lieu entre mars et avril. Dès fin juillet, après l'élevage des jeunes, commence la période d'errance qui se poursuit jusqu'à fin septembre. Cependant, la véritable migration post-nuptiale débute fin août et dure jusqu'en octobre. Une proportion importante des adultes de Camargue est sédentaire, mais un grand nombre hiverne sur les côtes méditerranéennes, principalement en Espagne, mais pouvant aussi se distribuer jusqu'en Grèce, en Afrique du Nord et de l'Ouest. A l'Ouest, l'Aigrette garzette hiverne de la Picardie à la frontière espagnole. Un grand nombre d'oiseaux de la population atlantique gagnent l'Espagne, l'Afrique du Nord et le Sénégal.

Reproduction

L'Aigrette garzette niche en colonies souvent importantes dont certaines dépassent 800 couples. Très sociale, elle s'associe fréquemment avec d'autres hérons, notamment le Héron cendré et le Héron garde-boeufs. Les nids sont établis dans une multitude d'essences à des hauteurs comprises entre 2 et 20 mètres. Les chênes, frênes, peupliers, saules, ormeaux, robiniers, merisiers, aubépines, pins maritimes, pins parasols et tamaris sont les supports les plus utilisés. Dans les colonies les plus denses de Charente-Maritime, on trouve des nids dans des ronciers, des petits houx ou des noisetiers, parfois à moins de deux mètres de hauteur. Dans la colonie de reproduction de l'île Chevet, les individus nichent dans des sureaux à une hauteur de 50 cm à 1,20 m. Les sites de reproduction sont occupés dès le 15 mars en Camargue et en Charente-Maritime. La ponte débute en général vers le 10 avril. Un deuxième pic d'installation peut avoir lieu en juin, et la ponte peut s'étaler jusqu'au 10 juillet environ. Le volume de la ponte est en moyenne de 4 ou 5 œufs et l'incubation, effectuée par les deux sexes dure de 21 à 25 jours. Agés d'une vingtaine de jours, les jeunes s'aventurent hors du nid, puis l'envol se produit vers 40-45 jours et l'indépendance une semaine plus tard. Le succès reproducteur varie significativement d'une colonie à l'autre. L'accès aux sources de nourriture, très variable selon les milieux exploités, mais aussi selon l'importance de la colonie occupée et le degré d'artificialité des habitats influencent le succès reproducteur, allant du simple au double selon les colonies. La longévité maximale observée est d'environ 22 ans.

Activité

L'Aigrette garzette est une espèce diurne et assez grégaire. Le domaine vital de l'espèce est constitué d'une mosaïque de lieux d'alimentation situés dans un rayon de 10 à 15 km autour de son site de nidification. Elle se nourrit en eaux peu profondes, à l'affût ou au cours de déplacements lents.

Régime alimentaire

L'Aigrette garzette exploite surtout la faune des milieux aquatiques où les petits poissons, les batraciens et leurs têtards, les crustacés, les vers et les insectes sont consommés en priorité. En milieu plus sec, elle capture également des insectes (criquets, grillons, etc.), des lézards, de jeunes couleuvres ou de petits rongeurs.

Menaces

- Hivers rigoureux,
- Dérangements par des activités humaines,
- Réalisation de coupes de bois, débroussaillage sur les sites de nidification,
- Travaux en période de nidification.

Mesures de conservation

- Maintien du fourré arbustif colonisé par l'espèce sur l'île Chevet,
- Prendre en compte les secteurs de nidification, de nourrissage et de repos y compris en dehors de la ZPS,
- Sensibiliser et informer les acteurs locaux et les usagers sur les exigences de cette espèce.